

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise1.1. Identificateur de produit

Goudron végétal

Numéro d'Enregistrement 01-2119999006-29-XXXX
REACH:
N° CAS: 91722-33-7
N° CE: 294-436-0

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/du mélange

Réservé aux utilisateurs industriels et professionnels.
Utilisation comme combustible, Matériel de chasse, Produit de soin pour animaux (soin des sabots et onglons),
Entretien arboricole (fermeture des plaies, greffage), Cirage

Utilisations déconseillées

Ne pas utiliser à des fins privées (domestiques).
Ne pas utiliser dans le domaine alimentaire.

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société: UKAL Elevage
Rue: 2 Rue de l'Étang
Lieu: F-67360 ESCHBACH
Téléphone: + 33 3 88 07 40 15 Téléfax: +33 3 88 07 40 14
e-mail: ukalel@ukal.com
Internet: www.ukal.com

1.4. Numéro d'appel d'urgence: Numéro ORFILA (INRS) : + 33 1 45 42 59 59 (24h)**RUBRIQUE 2: Identification des dangers**2.1. Classification de la substance ou du mélange

Règlement (CE) n° 1272/2008

Catégories de danger:

Corrosion/irritation cutanée: Skin Irrit. 2
Lésions oculaires graves/irritation oculaire: Eye Irrit. 2
Sensibilisation respiratoire/cutanée: Skin Sens. 1B
Danger pour le milieu aquatique: Aquatic Chronic 3

Mentions de danger:

Provoque une irritation cutanée.
Peut provoquer une allergie cutanée.
Provoque une sévère irritation des yeux.
Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

2.2. Éléments d'étiquetage

Règlement (CE) n° 1272/2008

Composants dangereux qui doivent être listés sur l'étiquette
Goudron végétal

Mention Attention
d'avertissement:

Pictogrammes:



Mentions de danger

H315	Provoque une irritation cutanée.
H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H412	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Conseils de prudence

P261	Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.
P273	Éviter le rejet dans l'environnement.
P280	Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.
P302+P352	EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau.
P333+P313	En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: Consulter un médecin.
P305+P351+P338	EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
P337+P313	Si l'irritation oculaire persiste: Consulter un médecin.
P501	Éliminer le contenu / récipient conformément aux prescriptions nationales en matière d'élimination.

2.3. Autres dangers

Ce produit ne répond pas aux critères PBT ou vPvB selon l'annexe XIII du règlement REACH.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.1. Substances

Composants dangereux

N° CAS	Substance			Quantité
	N° CE	N° Index	N° REACH	
	Classification SGH			
91722-33-7	Goudron végétal			100 %
	294-436-0		01-2119999006-29-XXXX	
	Skin Irrit. 2, Eye Irrit. 2, Skin Sens. 1B, Aquatic Chronic 3; H315 H319 H317 H412			

Texte des phrases H et EUH: voir paragraphe 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Indications générales

Premiers secours: veillez à votre autoprotection! En cas de doute ou s'il y a des symptômes, demander un conseil médical.

Après inhalation

Veiller à un apport d'air frais. Consulter immédiatement un médecin en cas d'irritation des voies respiratoires, de vertiges, de nausées ou de perte de connaissance.

Après contact avec la peau

Après contact avec la peau, se laver avec: Eau et savon. En cas d'irritations cutanées consulter un dermatologue. Le cas échéant, changer les vêtements salis.

Après contact avec les yeux

Enlever les lentilles de contact. Si le produit entre en contact avec les yeux, rincer immédiatement et abondamment en tenant les paupières ouvertes pendant au moins 5 minutes. Consulter ensuite un ophtalmologiste.

Après ingestion

Se rincer aussitôt la bouche et boire beaucoup d'eau. NE PAS faire vomir. Appeler immédiatement un médecin.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Provoque une sévère irritation des yeux. Douleurs. Larmes. Rougeurs.

Provoque une irritation cutanée.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement symptomatique.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés

Jet d'eau en aspersion. Mousse. Poudre d'extinction. Dioxyde de carbone (CO₂).

Moyens d'extinction inappropriés

Jet d'eau à grand débit.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

En cas d'incendie, risque de dégagement de: Oxydes nitriques (NO_x). Monoxyde de carbone Produits de pyrolyse, toxique

5.3. Conseils aux pompiers

Adapter les mesures d'extinction au milieu environnant Porter un appareil respiratoire autonome et une combinaison de protection contre les substances chimiques.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Assurer une aération suffisante. Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Utiliser un équipement de protection individuel

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes. Ne pas laisser accéder au sous-sol/au sol.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Absorber avec une substance liant les liquides (sable, diatomite, liant d'acides, liant universel). Recueillir dans des récipients fermés et les remettre à une décharge.

Bien nettoyer les surfaces contaminées. Détergent: Eau. Ethanol.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Protection individuelle: voir rubrique 8

Manipulation et stockage: voir paragraphe 7

Pour l'élimination, voir paragraphe 13.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Consignes pour une manipulation sans danger

Conserver le récipient bien fermé. Assurer une aération suffisante.

Observer les mesures de précaution habituelles pour la manipulation de produits chimiques.

Préventions des incendies et explosion

Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles - Ne pas fumer. Les planchers doivent être

étanches, doivent résister aux liquides et être faciles à nettoyer.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage

À conserver au frais et au sec.

température de stockage: 7-21 °C

Conseils pour le stockage en commun

Matières à éviter: Agents oxydants. Base forte

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Réservé aux utilisateurs industriels et professionnels.

Utilisation comme combustible, Matériel de chasse, Produit de soin pour animaux (soin des sabots et onglons),

Entretien arboricole (fermeture des plaies, greffage), Cirage

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Conseils supplémentaires

Aucune valeur limite n'a été fixée jusqu'à présent à l'échelle nationale.

8.2. Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques appropriés

Assurer une aération suffisante. Tenir un équipement de protection (bouteille de rinçage pour les yeux, etc.) à disposition.

Mesures d'hygiène

Observer les mesures de précaution habituelles pour la manipulation de produits chimiques.

Enlever immédiatement les vêtements souillés, imprégnés. Protection cutanée préventive avec une crème de protection dermique. Se laver les mains et le visage à la fin du travail. Ne pas manger et ne pas boire pendant l'utilisation.

Protection des yeux/du visage

Lunettes de protection hermétiques.

Protection des mains

Lors de la manipulation de substances chimiques, porter exclusivement des gants spécial chimie pourvus d'un marquage CE, y compris du numéro de contrôle à quatre chiffres. Le modèle des gants spécial chimie doit être choisi en fonction des concentrations et quantités des substances chimiques spécifiques au poste. Il est conseillé de demander au fabricant des précisions concernant la tenue aux agents chimiques des gants de protection susmentionnés pour des applications spécifiques.

Porter les gants de protection homologués :

Matériau approprié: NBR (Caoutchouc nitrile).

période de latence: <=6h

Épaisseur du matériau des gants: >=0,11mm

Protection de la peau

Vêtement de protection

Protection respiratoire

Lorsque les mesures techniques d'aspiration ou de ventilation ne sont pas possibles ou insuffisantes, il est indispensable de porter une protection respiratoire. Demi-masque filtrant (NF EN 149).

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

L'état physique:	visqueux
Couleur: Odeur:	marron foncé
	Arôme de fumée

Modification d'état	- 32,9 à -22 °C OECD 102
Point de fusion:	non déterminé
Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition:	non déterminé
Point de sublimation:	non déterminé
Point de ramollissement:	non déterminé
Point d'écoulement:	92,5 °C EU A.9
Point d'éclair:	
Inflammabilité	
solide:	non déterminé
gaz:	non déterminé
Limite inférieure d'explosivité: Limite supérieure d'explosivité:	non déterminé
Température d'inflammation:	440 °C EU A.15
Température d'auto-inflammabilité	
solide:	non applicable
gaz:	non applicable
Température de décomposition:	171,3 °C
Pression de vapeur:	10,93 hPa OECD 104
(à 20 °C)	
Pression de vapeur:	14,34 hPa OECD 104
(à 25 °C)	
Densité (à 20 °C):	1,19 - 1,30 g/cm ³
Hydrosolubilité:	0,044 - 0,569 g/L OECD 105
(à 20 °C)	
Coefficient de partage: Viscosité dynamique:	< 0,3 - 2,022 OECD (TG) 117
Viscosité cinématique:	non déterminé
Durée d'écoulement:	non déterminé
Densité de vapeur:	non déterminé

9.2. Autres informations

Aucune autre donnée disponible.

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Aucune réactivité dangereuse dans des conditions normales.

10.2. Stabilité chimique

Le produit est stable dans des conditions ambiantes normales.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Lors d'une utilisation conforme aux dispositions, aucune réaction dangereuse n'est à prévoir.

10.4. Conditions à éviter

Matières à éviter: Agents oxydants. Alcalis (bases), concentré.

10.5. Matières incompatibles non connu

10.6. Produits de décomposition dangereux

Aucun produit de décomposition dangereux n'est libéré en cas d'utilisation conforme.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

N° CAS	Substance					
	Voie d'exposition	Dose		Espèce	Source	Méthode
91722-33-7	Goudron végétal					
	orale	DL50 mg/kg	>2000	Ratte	OECD 423	

Irritation et corrosivité

Provoque une irritation cutanée.

Provoque une sévère irritation des yeux.

Dans le cadre d'un essai in vitro (modèle EPISKIN), un effet irritant a été remarqué (R38, Skin irrit. 2). Dans le cadre des substances irritantes pour la peau, il convient de partir du principe qu'elles peuvent également irriter les yeux (catégorie 2), (règlement CLP, Annexe I, 3.3.2.3).

Effets sensibilisants

Peut provoquer une allergie cutanée. (Goudron végétal)

Effets cancérogènes, mutagènes, toxiques pour la reproduction

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Danger par aspiration

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

N° CAS	Substance						
	Toxicité aquatique	Dose		[h] [d]	Espèce	Source	Méthode
91722-33-7	Goudron végétal						
	Toxicité aiguë pour les poissons	CL50	45 mg/l	96 h	Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)	OECD 203 / EU C.1	
	Toxicité aiguë pour les algues	CE50r	17 mg/l	72 h	Desmodesmus dubspicatus	OECD 201 / EU C.3	
	Toxicité aiguë pour les crustacés	CE50	28 mg/l	48 h	Daphnia magna STRAUS	OECD 201 / EU C.3	

12.2. Persistance et dégradabilité

Pas biodégradable.

Goudron végétal

Date de révision: 23.06.2023

Code du produit: 000030

Page 7 de 10

N° CAS	Substance	Méthode	Valeur	d	Source
		Évaluation			
91722-33-7	Goudron végétal				
		OECD 301B / EU C.4-C	60%	10	
	Pas biodégradable.				

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Aucune donnée disponible. Coefficient de partage n-octanol/eau

N° CAS	Substance	Log Pow
91722-33-7	Goudron végétal	03 - 2,022

12.4. Mobilité dans le sol

Aucune donnée disponible.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Ce produit ne répond pas aux critères PBT ou vPvB selon l'annexe XIII du règlement REACH. 12.6.

Autres effets néfastes

Aucune donnée disponible.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Recommandations d'élimination

Alimenter le contenu / récipient d'un point de collecte de produit toxique habilité.

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes. L'élimination doit se faire selon les prescriptions des autorités locales.

L'attribution d'un code déchet/d'une désignation déchet doit être effectuée conformément aux spécificités des secteurs et process du catalogue CED.

L'élimination des emballages contaminés

Les emballages contaminés doivent être traités comme la substance.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

Transport terrestre (ADR/RID)

14.1. Numéro ONU:

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

14.3. Classe(s) de danger pour le transport:

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

14.4. Groupe d'emballage:

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

Transport fluvial (ADN)

14.1. Numéro ONU:

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

Goudron végétal

Date de révision: 23.06.2023

Code du produit: 000030

Page 9 de 10

Limitation d'emploi:	Tenir compte des restrictions prévues par la loi sur la protection des jeunes travailleurs (94/33/CE). Tenir compte des restrictions prévues par le décret relatif à la protection de la mère (92/85/CEE) concernant les femmes enceintes ou allaitant. Tenir compte des restrictions portant sur l'emploi des femmes en âge de procréation.
Classe risque aquatique (D):	1 - présente un faible danger pour l'eau

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Pour cette matière, aucune évaluation de sécurité n'a été faite.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Modifications

- Version 1,00 - 24.04.2015 - Première édition
- Version 1,01 - 03.06.2015 - Ajustement section 1, 3
- Version 1,02 - 12.04.2016 - Révision générale
- Version 1,03 - 05.03.2019 - Révision générale (Ajustement section 12)
- Version 1,04 - 20.04.2020 - Révision générale (Ajustement section 9)

Abréviations et acronymes

- ADR : Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par route
- BImSchV : Ordonnance relative à l'exécution de la loi fédérale sur la protection contre les imissions
- CAS : Chemical Abstracts Service
- DIN : Norme de l'Institut allemand de normalisation
- CE : Concentration effective
- CE : Communauté européenne
- NE : Norme européenne
- IATA : International Air Transport Association
- Recueil IBC : recueil international de règles relatives à la construction et à l'équipement des navires transportant des produits chimiques dangereux en vrac
- ICAO : International Civil Aviation Organization
- IMDG : International Maritime Code for Dangerous Goods
- ISO : Norme de l'Organisation internationale de normalisation
- CLP : Classification, Labeling, Packaging
- IUCLID : International Uniform Chemical Information Database
- CL : Concentration létale
- DL : Dose létale
- LOG Kow ou LogP : coefficient de partage entre l'octanol et l'eau
- MARPOL : Convention internationale pour la prévention de la pollution marine par les navires
- Organisation for Economic Co-operation and Development
- PBT : Substances persistantes, bioaccumulable et toxiques
- RID : Règlement concernant le transport international ferroviaire des marchandises dangereuses
- TRGS : Règles techniques pour les substances dangereuses
- NU : Nations Unies
- COV : Composés organiques volatils
- vPvB : Substances très persistantes et très bioaccumulables
- VvVws : Règlement administratif sur la classification des substances dangereuses pour les eaux
- CPE : Classe de pollution des eaux
- GHS : Globally Harmonized System of Classification and Labelling of Chemicals
- EINECS : European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances
- ELINCS : European List of Notified Chemical Substances
- DNEL : Derived No Effect Level
- PNEC : Predicted No Effect Concentration
- TLV : Threshold Limiting Value
- STOT : Specific Target Organ Toxicity

Texte des phrases H et EUH (Numéro et texte intégral)

H315	Provoque une irritation cutanée.
H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H412	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Information supplémentaire

Les informations fournies dans cette fiche technique de sécurité constituent une description des règles de sécurité du produit. Elles ne sont pas destinées à garantir certaines caractéristiques et elles sont basées sur l'état actuel de nos connaissances. La fiche technique de sécurité a été établie sur la base des informations des fabricants en amont par:

assesso AG, Frohsinnstraße 28, 63739 Aschaffenburg, Allemagne

Numéro de téléphone: +49 (0)6021 - 1 50 86-0, Fax: +49 (0)6021 - 1 50 86-77, E-mail: eu-sds@assesso.eu,

www.assesso.eu